EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 46

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-ÉDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2012, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives s'élève à 25 000 euros.

Suite au précédent conseil, le solde de la ligne budgétaire est de 8 600 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

LA GAUTHIERE CULTURE ET LOISIRS : 1 000 euros

Implantée dans un secteur classé en ZEP, La Gauthière Culture et Loisirs propose des activités culturelles, sportives et de loisirs, tant aux adultes qu'aux enfants.

Pour qu'elle puisse développer ses activités dans les meilleures conditions possibles, la Ville avait mis à sa disposition une animatrice pour dispenser 6 heures hebdomadaires d'ateliers techniques.

Cet agent a fait valoir ses droits à la retraite. L'association sollicite, en conséquence, une aide exceptionnelle pour recruter un intervenant en remplacement de l'agent municipal.

LA MAISON DES JEUX : 2 500 euros

Le projet de la Maison des Jeux, association créée en 2000, se concentre autour de la promotion du jeu libre et gratuit. Elle milite au quotidien pour la reconnaissance du jeu comme pratique culturelle, pour favoriser la place du jeu dans la société et son appropriation par tous. Elle inscrit son travail dans une démarche d'éducation populaire.

La Maison des Jeux organise, le 10 novembre 2012, à la Maison du Peuple, la quatrième édition de "la nuit du jeu". Cet événement gratuit est destiné à :

♦ Faire redécouvrir le plaisir de jouer ensemble et inviter à des rencontres intergénérationnelles et interculturelles autour de la convivialité et du plaisir du jeu,

♦ Permettre à chacun d'appréhender la richesse du patrimoine ludique mondial et toutes les dimensions du jeu libre et gratuit,

♦ Contribuer à la reconnaissance du jeu comme partie intégrante de la culture, au même titre que la littérature, le cinéma ou la musique.

L 'association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet événement. En 2011, la Ville avait accordé une aide de 2 500 euros pour une demande similaire.

PARENTHESE : 300 euros

Parenthèse est une association qui se propose d'offrir dans un lieu unique, l'Anim'Café, différentes activités artistiques et de communication pour tous, avec une attention particulière portée à la relation parent-enfant.

Cette association souhaite mettre en place un accueil de loisirs maternel, pour des enfants de 3 à 6 ans, de 8h à 12h, dans ses locaux situés rue de Serbie, durant les vacances scolaires.

Cette prestation permettra de compléter et de diversifier l'offre proposée aux clermontois en recherche d'un moyen de garde éducatif pour leurs enfants. L'association pratiquera une politique tarifaire comparable à celle de la Ville.

Cette action est éligible au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ; ce qui permettra à la Ville de recevoir en contrepartie une participation financière de la Caisse d'Allocation Familiale.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2012

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Animation, la Jeunesse
et la Politique de la Ville

Simon POURRET